

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

28 Novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J-M. PALINIEWICZ, J. DAZIN, Michèle GALLET, V. KRYK, M. GRENIER, P. GUINOT, Y. DUMAS, A. NEUSSER

Absents : M. FOURNIER, D. GANNE, C. TOWNSEND

Absents excusés: M. LAPTEVA, M. CHALENDAR, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, H. GRANGE

Procurations: H. GRANGE à G. MASRARI, O. GUICHARD à M-C. ROCH, R. OTZENBERGER à C. BIOLAY, M. CHALENDAR à A. NEUSSER

Secrétaire de séance : W. DELAVENNE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative.

12. Ressources humaines – Désignation du collège employeur pour le Comité Social Territorial

L'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires consacre le droit des fonctionnaires à la participation : "Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans les organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière".

Le Maire explique au Conseil Municipal que les élections du Comité Social Territorial ont lieu le 8 décembre 2022, et que ces élections permettront d'élire les représentants du personnel.

Il convient de désigner les représentants des élus parmi les membres du conseil municipal, afin de constituer le collège employeur. Ce choix revient dans les textes à l'autorité investie du pouvoir de nomination (le maire), mais Monsieur le maire propose, dans un souci de transparence, de valider ensemble ce choix en conseil municipal.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DÉSIGNE** les 5 membres titulaires et suppléants suivants issus du conseil municipal pour représenter le collège des élus :

TITULAIRES :

1. J-F. OBEZ
2. C. BIOLAY
3. M-C. ROCH
4. J. DAZIN
5. J. DIZERENS

SUPPLEANTS :

1. W. DELAVENNE
2. M. GIRIAT

- 3. M. FOURNIER
- 4. J-M. PALINIEWICZ
- 5. G. MASRARI

Le secrétaire de séance,
W. DELAVENNE

Certifié exécutoire le : 2 décembre 2022
Affiché le : 2 décembre 2022

Fait à Ornex, le 2 décembre 2022

Le Maire,
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ